

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, les membres du Comité syndical se réunissent en assemblée générale sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	21
Dont suppléants	1
Dont représentés	0
Votants	21
Dont pour	17
Dont contre	0
Dont abstention	5
Date convocation :	24/03/2021

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. CANIZARES Yann, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, Mme FERRANDO Chantal, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, M. LAHORE Christophe (suppléant de Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie, excusée), Mme LARROUDE Jacqueline, M. LESCOLLE Grégory, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie

Etait excusée :

Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MAILLOT

N°2021 B5 – FINANCES – CONTRIBUTIONS DES COMMUNES 2021RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de fixer pour l'année 2021 les contributions des 18 communes adhérentes au Syndicat.

Elle fait lecture du projet de répartition ci-dessous.

SIVOS - Contributions 2021 des communes adhérentes

COMMUNE	juin-21	sept-21	TOTAL
	1er appel	2e appel	
AUBOUS	10 773,61 €	10 773,61 €	21 547,22 €
AYDIE	11 744,02 €	11 744,02 €	23 488,04 €
BALIRACQ	13 938,47 €	13 938,47 €	27 876,94 €
BOUEILH	25 287,89 €	25 287,89 €	50 575,77 €
BUROSSE	6 771,77 €	6 771,77 €	13 543,54 €
CASTETPUGON	15 263,27 €	15 263,27 €	30 526,53 €
CONCHEZ	13 651,66 €	13 651,66 €	27 303,32 €
DIUSSE	34 202,56 €	34 202,56 €	68 405,11 €
GARLIN	99 546,76 €	99 546,76 €	199 093,52 €
MASCARAAS	12 482,24 €	12 482,24 €	24 964,48 €
MONCLA	11 767,95 €	11 767,95 €	23 535,90 €
MONT DISSE	11 272,07 €	11 272,07 €	22 544,14 €
MOUHOUS	9 044,90 €	9 044,90 €	18 089,80 €
PORTET	15 013,40 €	15 013,40 €	30 026,79 €
RIBARROUY	10 680,77 €	10 680,77 €	21 361,54 €
TADOUSSE	11 375,41 €	11 375,41 €	22 750,82 €
TARON	14 724,12 €	14 724,12 €	29 448,24 €
VIALER	13 509,15 €	13 509,15 €	27 018,30 €
TOTAL	341 050,00 €	341 050,00 €	682 100,00 €

Elle précise ensuite que les contributions seront appelées en deux fois : courant juin et courant septembre 2021.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-200064160-20210330-2021_B5-DE

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de fixer les contributions des communes pour l'année 2021 conformément présenté

DIT que les appels seront faits en deux fois : courant juin et courant septembre 2021.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Michèle PLANTE

**SYNDICAT DES ECOLES
DE LA REGION DE GARLIN**
3 rue Firmin BACARISSE - 64 330 GARLIN
05.59.04.78.64 - contact@sivosgarlin.fr

